

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions 1^{re} page 10 fr. (al gne); Echos : 5 fr.; 2^e page 3 fr. Abonnements et annonces payables d'avant.

Rédacteur en chef: Em. LACROIX C. C. P. 2523 St-Germain

Hebdomadaire Tunisie-Constantine : 12 fr. par an France : 15 fr. — Etranger : 20 fr.

Tour d'horizon en mai 1937

Que penser de l'axe Berlin-Rome et des conversions sur cet axe que tente Mussolini auprès de la Yougo-Slavie, de l'Autriche, voire même de la Roumanie. Il est certain que tout est mis en œuvre pour isoler la France de la Petite Entente d'abord et de l'Angleterre ensuite, si possible.

C'est l'heure de relire l'Evangile selon Hitler qui a nom « Mein Kampf » et qui a été écrit vers 1920, on sera alors frappé de l'esprit de suite qui anime le Führer et on verra comment, contre vents et marées, il a réussi par un miracle d'énergie à réaliser son programme du moins jusqu'à présent.

L'alliance avec Mussolini elle-même faisait partie des éventualités résultant d'une communauté de vues sur la nécessité de l'autarchie dans un régime corporatif centralisé. De fait l'Allemagne d'abord, l'Italie ensuite, ont organisé leur économie pour s'affranchir de la production étrangère limitant leurs importations à quelques matières premières indispensables.

Des efforts colossaux ont été faits en particulier pour se libérer de la servitude des pétroles en fabriquant à partir de la tourbe du lignite et de la houille l'essence synthétique qui est de première nécessité en temps de paix comme en temps de guerre.

Dores et déjà en benzol et en essence synthétique l'Allemagne tire de son sol 75 % de ce qui est nécessaire à sa consommation. L'Italie s'engage dans la même voie, mais avec des ressources évidemment plus réduites. Il y a là un effort remarquable et ce souci constant de se suffire à soi-même est générateur d'une activité intérieure que nous avons le grand tort en France de sous-estimer.

Pour obtenir ce résultat il a fallu faire table rase de presque toutes les libertés: les corporations sont organisées comme sous la royauté, mais avec une précision étonnante dans l'emploi des matières premières et dans la technique de chaque profession. Qu'il s'agisse de textile, de l'industrie du fer, du caoutchouc ou de l'alimentation même, des interdictions nombreuses limitent l'emploi de la laine, du coton, du minéral de fer, du caoutchouc ou des graisses à des usages nettement définis de façon à faire la place qui convient à la soie artificielle, aux récupérations de ferraille et en général à tous les produits synthétiques que l'esprit inventif des Germains peut trouver sur place. La vie dans ces conditions devient un problème angoissant et l'homme en est réduit à l'état de termitte.

Dans le cas où nous voudrions engager la lutte sur ce terrain il faudrait nous contraindre aux mêmes sacrifices, et cela sans avoir la certitude de la victoire, car ce peuple est terriblement fort dans cette méthode de combat. Il est discipliné, productif, obstiné, résistant; pour vaincre il faudrait nous plier à la même discipline et alors qu'advierait-il de notre pauvre démocratie, car, sans la liberté, la démocratie n'est qu'un mot vide de sens.

Ainsi, les uns après les autres, tous les pays civilisés évoluent, de gré ou de force, vers cette forme collectiviste et corporative qui est l'antithèse de l'Etat parlementaire et libéral dont la République elle-même ne connaît déjà plus qu'une ridicule parodie. Que nous importe que l'on nous parle du racisme, du fascisme, du communisme, voire même d'anarchisme syndicaliste, ce ne sont là que des chapelles collectivistes rivales qui adorent le même Dieu et qui prétendent imposer par la force leurs tribunaux d'exception dans tous les conflits sociaux.

Chaque pays est libre d'adopter le régime qu'il lui plaît, mais si la France individualiste veut conserver sa liberté, un sérieux rétablissement est à accomplir, car la pire des politiques est de permettre à tout venant ce que, de toute évidence, nos ressources et notre production ne permettent pas de tenir. Il faut, sans tarder, nous en remettre aux avis autorisés de spécialistes comme le professeur Jéze, car en économie politique, on n'improvise rien et ce ne sont pas les élucubrations d'insatiables délégués syndicalistes qui préserveront notre pays de la ruine, de la faillite et peut-être même de la guerre.

Chez nos voisins la forme corporative a été organisée en vue de renforcer la puissance de l'Etat; chez nous, elle ne vise qu'à accorder des licences chaque jour plus grandes et des salaires croissants sans le moindre souci du déséquilibre et des charges qui pèsent sur le budget de notre pays.

CIVIS.

BULLETIN

Le destour et le néo-destour

Il y a quarante-cinq ans environ, des jeunes tunisiens, effrayés de voir nos compatriotes accaparer de nombreux emplois, se crurent lésés et décidèrent de protester en demandant à M. Massicault, alors Résident Général, d'arrêter le mouvement, les emplois leur revenant de droit.

A l'époque ceux-ci n'étaient pas très nombreux; le Dar-el-Bey était le pivot de toute l'administration et on n'y comptait qu'une douzaine de nos compatriotes sous les ordres d'un secrétaire général et d'un secrétaire général adjoint; aux Finances comme aux Travaux publics et à l'Enseignement, les personnels étaient réduits à l'extrême limite. Il n'y avait pas de Direction générale de l'Agriculture qui n'était pas encore créée; à la Justice tunisienne il n'y avait qu'un directeur et un secrétaire; par exemple, la Recette générale des Finances placée sous les ordres du caïd Eliaou Scemama était une véritable fourmière de jeunes employés; néanmoins petit à petit on parvint à donner satisfaction au jeune parti destourien qui disparut un beau jour.

Puis plus tard, bien plus tard, quelques jeunes turbulents créèrent le vieux destour dont le programme n'était pas dans une musette comme on dit.

- Le voici : 1. — Pouvoir absolu du Bey régnant. C'est lui seul qui aura le droit de nommer ses ministres, de les révoquer et d'ouvrir les séances du Conseil des Ministres. 2. — Amélioration de la situation financière et morale de la famille beylicale. 3. — Les cinq directions de service auront le titre de ministères et seront sous la direction d'un ministre indigène assisté d'un délégué français. 4. — Une assemblée délibérative com-

posée de membres tunisiens et français élus au suffrage universel, maîtresse de son ordre du jour et à compétence budgétaire étendue.

- 5. — Un Gouvernement responsable devant cette assemblée. 6. — Séparation absolue des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires. 7. — L'accès des Tunisiens à tous les postes administratifs à condition de présenter les garanties intellectuelles et morales requises chez les candidats français. 8. — Egalité de traitements des fonctionnaires occupant à compétence égale des fonctions identiques sans qu'il soit fait de différence en faveur des européens et au détriment des Tunisiens. 9. — Respect des Habous privés et généraux. 10. — Réorganisation et respect du Charaa. 11. — Instruction obligatoire pour tous les indigènes et envoi annuellement en Europe des élèves qui ont terminé leurs études en Tunisie. 12. — Etablissement dans les grandes villes d'écoles primaires supérieures et à Tunis, de facultés. 13. — Arrêt définitif de la distribution des lots de terrains aux nouveaux colons. 14. — La participation des Tunisiens à l'achat des lots de l'agriculture et de terres domaniales. 15. — Suppression de la naturalisation. Toute personne — sauf celles de nationalité française — ayant résidé 5 ans en Tunisie sera considérée comme sujet tunisien et passible des tribunaux tunisiens. 16. — Le service militaire égal et obligatoire pour tous les Tunisiens. L'armée tunisienne portera l'étendard tunisien et ne quittera jamais la terre tunisienne. 17. — Conversion de tous les emprunts en un seul pour simplifier la situation financière. 18. — Liberté de la presse, de réunion et d'association.

M. Lucien Saint n'y alla pas de main-morte et bientôt le nouveau destour disparut.

Quant au nouveau destour si nous savons qu'il réclame une constitution, nous ignorons totalement quel est son programme qu'il ne nous a pas fait connaître dans tous ses détails.

A quand sa publication ? L. de P.

Quel est ce Bernard Lecache ?

A la suite des bagarres qui se produisent après la conférence de Bernard Lecache dont le dénouement vient d'avoir lieu devant le Tribunal de Tunis par la condamnation de quelques-uns des manifestants, on nous avait demandé quel était ce particulier et si ce nom n'était pas un pseudonyme qui concerne un homme qui ferait mieux d'aller discourir ailleurs, car ici il n'y a pas d'antisémitisme, nous vivons tous en pleine et parfaite harmonie, mais il ne faudrait cependant pas la rompre par des conférences dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'elles ne répondent à aucune utilité.

Mais dans notre mémoire ce nom de Bernard Lecache ne nous était pas inconnu et en recherchant dans nos dossiers nous avons fini par trouver une lettre que nous avait écrite Paul Lafitte, contresignée par Tristan Le Roux; elle est en date du 5 janvier 1928 :

« Cher Confrère,

« Quelques journalistes professionnels ont pensé qu'un de nos confrères de la presse parisienne, Bernard Lecache, venant à Tunis; il serait bon de nous réunir entre journalistes français pour passer une heure avec lui.

« Il est bien entendu que cette réunion se ferait en dehors de tout esprit particulariste de journal, de politique ou autre. Des journalistes fraterniseraient avec un journaliste; un point c'est tout.

« A moins de contre-indication, cette réunion aurait lieu lundi à 18 heures, salle réservée de la taverne Alexandre, rue de Hollande.

« S'il vous convient d'y prendre part, veuillez nous envoyer votre adhésion qui comportera une contribution individuelle de 5 francs.

« Recevez, cher confrère, nos meilleurs sentiments.

« Paul Lafitte, Tristan Le Roux. »

En marge : « Catholique, rédacteur au « Quotidien ». »

A cette lettre nous avons répondu ceci :

« Mon Cher Lafitte,

« Les occasions de nous réunir sont si rares que j'adhère bien volontiers à votre projet, seulement je ne sais pas si ma santé me permettra d'être des vôtres, je ferai en tout cas tout mon possible pour me trouver lundi à la taverne Alexandre.

« Bien confraternellement.

« Em. Lacroix ».

Le nom de Bernard Lecache est donc bien le sien et de plus c'est un catholique; aussi demandons-nous d'arrêter ses conférences à Tunis pour mettre un terme aux surexcitations qui ne manqueraient pas de se produire après les condamnations qui viennent d'être prononcées par le Tribunal Correctionnel.

Em. L.

Une plaisanterie de mauvais goût

Nous sommes, paraît-il, en République et les garanties individuelles sont assurées par la séparation des pouvoirs. Nous avons donc toujours pensé que les citoyens français venus dans la Régence ne pouvaient en aucun cas être menacés, dans leurs personnes et dans leurs biens, par des lois d'exception.

Or, il n'en est malheureusement pas ainsi. La Tunisie est un pays où le pouvoir législatif se livre à de petites expériences sans s'inquiéter des répercussions qu'une loi promulguée sans réflexion et appliquée deux ans après, est susceptible d'entraîner.

Il est déjà assez extraordinaire de créer que des fonctionnaires, rentrés dans l'administration avec un statut bien défini, avec des règles précises d'avancement, avec des dates fixées à l'avance pour la mise à la retraite, seront sans autre forme de procès contraints d'accepter la liquidation de leur pension cinq ans avant le terme. Il a fallu pour accepter cette dure nécessité que l'on croie que les ressources du budget n'admettaient pas d'autre alternative; mais quand l'on vient deux ans après soutenir la thèse contraire, les intéressés sont en droit de se demander si Louis XIV en personne, signant des lettres de cachet, ne s'y prenait pas plus honnêtement pour se débarrasser de ceux qui le gênaient.

Nous sommes en présence de procédés dont on chercherait vainement un précédent dans les annales de la législation administrative et si un certain nombre de privilégiés, âgés de moins de 53 ans, ont pu trouver quelque avantage dans les successions qu'ont créés ces exodes inattendus, il faut que personne ne s'illusionne : cette mesure sonne en effet le glas des garanties individuelles; nous savons maintenant que, quand il le juge à propos, le Gouvernement peut, impunément, et pour un temps qui est laissé à sa discrétion, faire la liquidation de toute une lignée de serviteurs qui auront eu la mauvaise fortune de naître à une période de que le destin avait marquée d'une pierre noire.

Il en sera ainsi du moins si le groupement des retraités d'office n'arrive pas à faire juger, dans la forme et dans le fond par le Conseil d'Etat, les décrets pris avec une telle méconnaissance de la plus vulgaire équité.

Il serait à désespérer des droits de l'homme et du citoyen s'il était légal au Gouvernement d'utiliser de l'arsenal des décrets pour construire et détruire avec une telle insouciance des conséquences économiques et une indifférence plus grande encore des préjudices non réparés.

Si c'est là tout ce que des collaborateurs jeunes et qu'on disait éminents, ont pu trouver pour étayer les finances chancelantes d'un proconsul en mal de popularité, ce n'est vraiment pas très fort. Il y avait d'autres économies à réaliser, il suffit pour s'en convaincre d'éplucher les dépenses inutiles autant que somptuaires qui ont été faites à la même époque et dont certains industriels ou propriétaires ne pouvaient en effet que se réjouir.

Ce n'est pas en prenant des décrets injustes, en dispensant ensuite des faveurs, en créant, au surplus, d'innombrables cas d'exception, que l'on affirmait chez les fonctionnaires ces sentiments de profonde intégrité qui sont à la base d'une bonne

Le Marquis de Morès a-t-il été assassiné par ordre ?

Notre excellent confrère et ami Raoul Benoit vient dans son journal la « Tribune » de Stax de publier quelques articles sur l'assassinat par ordre du marquis de Morès.

Sur ordre de qui ? Il ne nous le dit point, mais Alfred Monnot et Jules Delahaye l'avaient écrit dans la « Libre Parole » et ce dernier étant venu en Tunisie faillit être arrêté; mais grâce à nous, il prit vivement le large et esquiva une arrestation préventive contre les droits et pouvoirs de la République Française en Tunisie.

Ayant fréquenté de Morès pendant les quelques semaines que précédèrent son départ pour la traversée du Sahara alors qu'il avait établi son quartier général à Hammam-Lif, nous nous rencontrons presque chaque jour dans le train d'Hammam-Lif que nous quittons à Radès où nous habitons à l'époque; nous avons très sincèrement qu'il ne nous a jamais parlé de coprah son but était de tâcher de faire venir les caravanes soudanaises à Gabès alors qu'elles se dirigeaient toutes sur Tripoli.

Mais voici ce que nous publions en 1929, lors de l'inauguration :

A LA MEMOIRE DU MARQUIS DE MORES

De Morès ? Comme c'est loin de nous, et pourtant nous nous le rappelons comme si c'était hier.

Un fort bel homme, énergique et toujours coiffé de son vaste chapeau gris, qu'il avait adopté comme la plupart d'entre nous, de Carnières les ayant mis à la mode, aussi le père Disegni, notre grand fournisseur, en vendait des cargaisons provenant de la Maison Borsalino.

Un jour de Morès, avec qui nous faisons presque journellement le trajet en chemin de fer, lui de Tunis à Hammam-Lif, nous pour Radès, nous raconta en détail ses projets, la traversée du désert de Gabès au lac Tchad par Ghadamès sans escorte armée, seulement quelques domestiques et un interprète et dans les bagages un stock de marchandises, ce qui constituait une folle entreprise et un appât sérieux pour les pillards, nombreux dans la région.

Et, nous, emballés, nous lui demandâmes de l'accompagner.

— Etes-vous marié ?

— Sur notre réponse affirmative : Rien à faire, alors, ce n'est pas possible, les risques sont trop grands, d'autant plus que le Résident Général voit d'un très mauvais œil mon projet et met toutes les entraves possibles pour le recrutement de mon personnel, aussi je m'attends à tout....

— Mais vous êtes bien marié, vous !

— Moi, c'est différent, j'ai confiance dans la réussite...

...Alors que tout le monde le dissuadait de partir, car on appréhendait un guet-apens.

Nous n'insistâmes pas autrement, d'autant plus que jeune marié il nous aurait été pénible de laisser notre jeune femme à Radès, même près de notre père, qui serait venu lui tenir compagnie, pour courir pareille aventure qui demandait plus d'un an.

Et nous fîmes bien, car quelques jours après le départ de la caravane on apprenait son assassinat par les gens même de son escorte, seul l'interprète n'aurait pas pris part au meurtre. Le vol était naturellement le mobile du crime.

De mauvaises langues disaient autre chose, aussi la marquise de Morès dépêcha-t-elle notre confrère Jules Delahaye, rédacteur à la « Libre Parole », pour faire une enquête sur place, et un beau jour celui-ci débarqua à Tunis, et la première personne qu'il vit à Tunis fut l'auteur de ces lignes qui le mit au courant de tout ce qui s'était passé avant le départ, mais ne pouvait pas affirmer que la Résidence avait pu tremper dans cet odieux forfait.

— Prenez garde, M. Delahaye, qu'il ne vous arrive rien de fâcheux, en allant à Gabès et en poussant plus loin, vers le Sud, votre enquête. Vous croyez à la culpabilité du Résident Général, des amis de Gabès à qui je vais vous recomman-

administration. Non, ce n'est pas ainsi, qu'on mettra un terme aux « bakchich » dont tant de gens se sont fait les échos. Ceux qui veulent être proprement servis, doivent se conduire proprement avec leurs serviteurs.

der n'ont supplié de ne pas m'embarquer dans cette affaire, car eux n'y croient pas.

Nous mentionnons contre l'hôte de la Résidence Générale une campagne très vive, ayant l'approbation de toute la colonie, campagne poussée jusqu'à l'extrême limite et même au delà, nous en convenons aujourd'hui, avec l'âge; aussi engageons-nous notre confrère à agir avec prudence et circonspection.

Lui ne voulait rien savoir, et son premier télégramme à son journal fut de mettre nettement en cause le Résident Général et de l'accuser d'avoir provoqué l'assassinat du brave et chevaleresque marquis de Morès.

Quand le Résident lut ça sur la « Libre Parole » son sang ne dut faire qu'un tour, car il voulait faire arrêter Delahaye séance tenante bien que l'accusation se fût produite en France, comme il fit arrêter plus tard d'autres journalistes de Tunis... que nous connaissons bien.

Prévenu de ces dispositions et de l'opposition qu'apportait toutefois le procureur de la République, nous en informâmes notre confrère, afin qu'il se tint sur ses gardes.

Un courrier était justement dans le port ce jour-là, et l'envoyé de Mme de Morès y prenait passage sans prévenir personne. Il mettait ainsi la Méditerranée entre lui et le Résident Général qui ne pouvait plus rien contre lui.

Delahaye manqua ce jour-là d'estomac, ce qui fit bien rire le satrape de l'époque.

Et nous ne revîmes plus et n'entendîmes plus parler de l'envoyé de Mme de Morès.

A l'occasion du trente-troisième anniversaire de ce douloureux événement, S. A. R. Hélène de France, duchesse d'Aoste vient de faire ériger une croix de pierre là où de Morès tomba frappé mortellement par son escorte. Au pied de cette croix on dit :

« Ici, tandis qu'il frayait de nouvelles voies à travers le désert libyque, pour accroître l'honneur, la grandeur de sa patrie, frappé d'un coup cruel le cinquième jour des ides de juin 1896 — tomba courageusement le marquis Antoine de Morès; les sables enflammés de la Libye ne l'ont pas arrêté.

« Hélène, duchesse d'Aoste a érigé en souvenir ce monument.

« Bir-el-Ouatia 1920 ».

Delahaye fut poursuivi tout de même, à Sousses sans arrestation préventive, et dut confesser que ses présomptions de complicité contre le Résident Général reposaient sur « les paroles » que la mission de Morès n'avait pas l'appui gouvernemental, paroles imprudentes, qui mal traduites, avaient provoqué l'assassinat du marquis.

C'était possible, mais de là à une complicité !

Et Delahaye fut condamné à une amende ainsi que la « Libre Parole ».

Ce qui n'empêcha pas celui-ci de décrocher, plus tard, un siège de sénateur dans le Maine-et-Loire, et de s'y faire remarquer presque autant que son frère.

E. L.

Echos et Nouvelles

A LA COMPAGNIE TRANSATLANTIQUE

M. Laffont, l'excellent directeur de l'agence générale de Marseille de la Cie générale Transatlantique, atteint par la limite d'âge, vient d'être admis à faire valoir ses droits à la retraite.

En raison des éminents services rendus, la Compagnie l'a nommé directeur-conseil.

C'est avec le plus vif regret que nous le voyons s'éloigner d'un poste où il avait travaillé à rendre plus étroites les relations entre la Métropole et la Tunisie où il avait acquis de nombreuses sympathies.

M. Berthomieu le remplace à l'agence générale de Marseille; le choix est d'autant plus heureux que M. Berthomieu était, depuis 1933, le précieux collaborateur de M. Laffont en sa qualité de secrétaire général de l'Agence; il appartient à la Compagnie depuis 1920.

Certain que M. Berthomieu poursuivra avec la même volonté la grande tâche

Loterie Nationale

Cinquième Tranche

Le billet portant le numéro : 942.569 gagne 3 millions de francs. Les 56 billets, dont les numéros reproduisent à un chiffre près les numéros ci-dessus gagnent chacun 30.000 francs.

Les 4 billets portant les numéros : 0749542, 0538546, 1381885, 0101970 gagnent un million de francs. Les 724 billets dont les numéros reproduisent à un chiffre près les numéros ci-dessus gagnent chacun 10.000 francs.

Les six billets portant les numéros : 0690521, 1385880, 1478811, 0510702, 0462472, 0370536 gagnent 500.000 francs. Les 336 billets dont les numéros reproduisent à un chiffre près les numéros ci-dessus gagnent 5.000 francs.

Les billets se terminant par : 91.282 gagnent 100.000 francs — 60.134 gagnent 100.000 francs — 9.022 gagnent 50.000 francs — 975 gagnent 10.000 francs — 633 gagnent 5.000 francs — 12 gagnent 1.000 francs — 92 gagnent 500 francs — 5 gagnent 100 francs.

qui lui est confiée, nous lui adressons nos sincères félicitations.

NECROLOGIE

Nous adressons nos bien vives condoléances à M. Eugène Lévy, directeur de la Banque de Tunisie, qui vient de perdre sa mère Mme Vve Esther Lévy, née Bijaoui dont les obsèques ont eu lieu mercredi matin au milieu d'une nombreuse assistance.

Chemins de Fer Français EXPOSITION INTERNATIONALE DE PARIS 1937

Si vous allez en France et si vous touchez Paris, prenez une carte de légitimation. Aucun tarif ne donne, cette année, autant d'avantages que l'emploi de cette carte.

Renseignez-vous à la Représentation Commune des Grands Réseaux Français, 3, rue Dumont d'Urville, Alger.

DIRECTION DE L'INTERIEUR ADJUDICATIONS

Une séance d'adjudication pour la fourniture des matières premières nécessaires à l'entretien et à la nourriture des malades des Etablissements hospitaliers de Tunis, ainsi que des détenus des Prisons Civiles de la Régence aura lieu le premier juin prochain, à 10 heures du matin, à la Direction de l'Intérieur.

Les cahiers des charges concernant les Prisons Civiles seront à la disposition des intéressés à partir du premier mai 1937 aux sièges des Chambres de Commerce et d'Agriculture de Tunis et au siège de chaque Contrôle Civil; pour ceux concernant les hôpitaux Civils Français, Sadiki, Ernest Conseil, à l'Economat des Hôpitaux intéressés et pour les Malades Mentales de La Manouba, à la Direction de l'Intérieur Bureau du matériel et au siège de chaque Contrôle Civil à partir du premier mai 1937.

Les commerçants de l'intérieur trouveront en outre, à partir de la même date, les cahiers des charges relatifs aux Etablissements Pénitentiaires, aux sièges des Chambres de Commerce de Bizerte, des Chambres Mixtes du Centre à Sousses et du Sud à Sfax, ainsi qu'aux greffes des prisons intéressées.

MINISTERE DE LA MARINE PORT DE BIZERTE DIRECTION DES TRAVAUX MARITIMES

Avis d'ouverture d'un concours

Un Concours doit être ouvert pour l'exécution des travaux ci-après :

CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE DE DEFENSE A BIZERTE

Consistance des travaux : ouvrages souterrains et bétons de fortification Montant approximatif : 7.500.000 francs

Les Entrepreneurs qui désirent prendre part à ce concours doivent en adresser la demande, par lettre recommandée, à M. le Directeur des Travaux Maritimes à Bizerte et joindre à la demande les pièces ci-après :

- 1° Déclaration indiquant leur intention de soumissionner et faisant connaître leur nom, prénoms, qualité, domicile et nationalité.
- 2° Une note indiquant le lieu, la date, la nature et l'importance des travaux exécutés par le candidat ou à l'exécution desquels il a concouru; l'emploi qu'il occupait dans chacune des Entreprises auxquelles il a collaboré ainsi que les noms, qualités et domiciles des hommes d'art sous la Direction desquels ces travaux ont

été exécutés. Les certificats délivrés par ces hommes de l'art peuvent être joints à la note.

Les demandes accompagnées des pièces mentionnées ci-dessus seront adressées franco à M. le Directeur des Travaux Maritimes, et elles devront lui parvenir avant le 2 juin à 17 heures.

Les personnes qui seront admises par M. le Ministre de la Marine à prendre part au Concours seront informées ultérieurement et directement, par lettre recommandée, de leur admission et recevront à ce moment, le devis programme du concours. Les pièces adressées par les personnes non admises leur seront renvoyées avec l'avis que leur demande n'a pas été accueillie.

Fait à Bizerte, le 8 mai 1937.
Le Directeur des Travaux Maritimes.
Signé : CORDONNIER.

Direction des Affaires Economiques SERVICE DES DOMAINES

Le samedi 29 mai 1937 à 9 heures, il sera procédé dans les bureaux de la Direction des Affaires Economiques (Service des Domaines), 76 bis, boulevard Bab-Benat, à Tunis, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des propriétés domaniales ci-après :

1. Le lot suburbain n. 14 et deux parcelles de la propriété dite « El Aroussa », située dans le contrôle civil de Medjez-el-Bab.
Cet immeuble, d'une superficie approximative de 9 ha., 96 a., comporte une maison à usage d'habitation inachevée et un hangar. Mise à prix : 30.000 francs.
 2. Le lot rural n. 5 de la propriété dite « Enchir Kemil », située dans le contrôle civil de Medjez-el-Bab.
Cet immeuble, d'une superficie approximative de 150 ha., comporte des constructions. Mise à prix : 115.000 francs.
 3. Le lot rural n. 46 de la propriété dite « Saouaf-Djebibina », située dans le contrôle civil de Zaghouan.
Cet immeuble, d'une superficie de 276 ha., 80 a., comporte des constructions; il fait l'objet du titre foncier « Enchir Oumara », n. 43260.
 4. Le lot rural n. 74 de la propriété dite « Ousseltia », située dans le contrôle civil de Kairouan.
Cet immeuble, d'une superficie approximative de 287 ha., comporte des constructions et des aménagements hydrauliques.
Mise à prix : 185.000 francs.
 5. Le lot rural n. 5 de la propriété dite « Sidi Ail », objet du titre foncier « Sidi Embarek », n. 46621, située dans le contrôle civil de Kairouan.
Cet immeuble, d'une superficie de 448 ha., 49 a., 75 ca., comporte une écurie et un puits.
Mise à prix : 68.000 francs.
 6. Le lot rural n. 28 de la propriété dite « Attar », objet du titre foncier « St-Charles », n. 49679, située dans le contrôle civil de Tunis.
Cet immeuble, d'une superficie de 90 ha., 35 a., 20 ca., comporte des constructions.
Mise à prix : 135.000 francs.
 7. Le lot rural n. 2 de la propriété dite « Graiba Etat », située dans le contrôle civil de Sfax.
Cet immeuble, d'une superficie de 417 ha., 5 a., comporte des constructions et des plantations d'oliviers; il fait l'objet du titre foncier « Domaine de Ksar Atha », n. 31109.
Mise à prix : 63.000 francs.
- Les personnes désirant participer à ces ventes devront déposer, dans les bureaux

Plus que jamais

ACHETEZ DU TERRAIN

Pour y faire bâtir ou comme placement....
L'acquisition la plus sûre....

C'est celle d'un lot de terrain dans le joli site

HAMMAM-PLAGE-LES-PINS

Plage paisible, élégante, comportant tout l'aménagement moderne, située juste au-delà d'Hamмам-Lif

Pour renseignements, visiter ou recevoir plan.
Voir ou écrire :

A. Naccache

6, RUE D'ALGER — TUNIS
Téléph. 10.40

du Service des Domaines, une demande d'admission aux enchères, cinq jours au moins, avant la date fixée pour l'adjudication.

Pour communication du cahier des charges et tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction des Affaires Economiques.

DEMANDEZ PARTOUT
Le Rhum Chauvet
JULES CURTELIN ET JEAN GASSAR
Représentants-dépositaires
4, Rue de Flandres — TUNIS



LE CHAT NOIR
70°

EAU DE COLOGNE
TRIPLE EXTRAIT

C. Simons
TUNIS

Placement Or

Sur terrain d'avenir, Grand lotissement 40.000 mc. au Belvédère-supérieur par lots de 400 à 500 mc. Facilités de paiement.

S'adresser chez Ange NACCACHE, 8, Rue d'Alger, à Tunis — Tél. : 10.49.



VÊTEMENTS
J. BELL

V. DARVAUX
réunis
Téléph. 30.55
7, Rue des Belges
TUNIS

Vêtements
Civils et
Militaires

Rayon spécial
de décorations
et insignes

VILLA DE L'ARCHET

ST-CERGUES LES VOIRONS
à 6 kilomètres d'Annemasse, 12 de Genève. Altitude 750 mètres. Séjour agréable.

La villa de l'Archet est renommée pour sa cuisine et sa bonne tenue.
Réduction pour long séjour.
Mme Vve DUCRET, propriétaire.
ST-CERGUES-LES-VOIRONS
(Haute-Savoie) H. MONTAUBAN, alt. 950 m. Vue admirable sur région franco-suisse : Lac de Genève et Jura. Forêts. Eau cour. Depuis 28 francs.

Hamмам-Lif

Etablissement
Thermal
Municipal
ouvert toute l'année
de 7 h. à 11 h.
et de 14 h. à 18 h.

Docteur Albert SARFATI
Médecin-Dentiste
Avenue de la Gare — HAMMAM-LIF

Spécialité de travaux américains
Bridges, dents en Or, en Porcelaine
Appareils fixes et démontables
Extractions des dents sans douleurs
— Prix très Modérés —

Maisons recommandées

Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Cuenod — 1^{re} Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoun —

Artificiers — Ancienne maison Paonessa Père et Fils, Louis Paonessa Fils, successeur, rue de Bretagne - Tunis.

Tunisia-Palace, 1^{er} ordre, au centre de Tunis, des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres — Cuisinier réputée à prix fixe, à la carte — Ascenseur.

Grande Fabrique d'Uppadrilles Ripoll Mentero et Garcia — Tél. : 24.17 — 1, Rue Al-Djazira, Tunis — Gros, demi-gros, détail.

Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la Toilette pour hommes. — M. A. Comby — 12, rue Es-Sadikia, Tunis.

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France, Tunis — Brami Frères & Cie, propriétaires.

Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre — L. de Lacroix, propriétaire — (Souss-Tunisie).

Le Gérant : E. LUMBROSO
Imp. GORSE, BASCONE et MUSCAT

Achetez votre épicerie chez un épicier

AU BON CAOUA

113, Rue de Portugal - Tunis
et dans ses succursales

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au Capital de 16.000.000 de Francs
Siège Social à Tunis - Succur. à Sousses, Sfax et Bizerte
Agences : Tunis (Agence A), Béja, Kairouan, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Monastir, Souk-el-Khemis, Ferryville, Gabès, Zarzis, Ebba Ksour, Nabeul, Djerba.

Escompte, Recouvrements, Dépôts à vue et échéances fixes. — Emissions de chèques et de lettres de crédit pour tous pays. — Ordres de Bourse. — Dépôts de Titres. — Location de coffres-forts.

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Office Français Immobilier & Commercial
(35 ANNÉE) « ASSURANCES » (35 ANNÉE)
28, Rue d'Italie — TUNIS — Téléph. 18.96

Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc., et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à OFFICE FRANÇAIS.

Compagnie de Navigation Mixte SERVICE D'HIVER

Départs assurés par vapeur grand rapide EL BIAR

Départs de Tunis tous les jeudis à 11 h. du matin.
Arrivées à Marseille tous les vendredis à 14 h.
Départs de Marseille tous les lundis à 12 h. du matin.
Arrivées à Tunis tous les mardis à 17 h.

Pour fret et passages s'adresser aux bureaux de l'Agence, 8, rue d'Alger à Tunis.

Agence PEDELUPÉ et PIETRA
René PIETRA Successeur

Comptoir National d'Escompte de Paris

SOCIÉTÉ ANONYME
au Capital de 400 millions de Francs entièrement versés
Registre du Commerce : TUNIS n° 1025
Siège Social : PARIS, 14, rue Bergère

AGENCES EN TUNISIE :
Tunis — Bizerte — Sfax — Sousses

ESCOMPTE ET RECOURVEMENTS
Toutes opérations de Banque, de Bourse et de Change
Délivrance de Lettres de Crédit sur le Monde entier
Emission de Lettres de Crédit et de Chèques Touristiques en Lires Italiennes

Moulins-Concasseurs Bamfords "LE RAPIDE"

MOULINS pour blé, orge, maïs, café, etc...
1.200 références en Tunisie

Essais, devis et renseignements franco sur demande

INDUSTRIA

70 Avenue de Carthage - TUNIS

Banque Franco-Tunisienne
13, rue d'Alger — TUNIS

BON DE CAISSE A UN AN : 4,5 p. 100
BON DE CAISSE A 6 MOIS : 3,5 p. 100

Cie Générale Transatlantique

Services Maritimes entre Tunis et Marseille
Départs bi-hebdomadaires dans les deux sens par paquebots postaux rapides et confortables.

Départ de Tunis : les samedis à 11 h. directs, les mardis à 8 h. et de Bizerte à 15 h.

Pour tous renseignements s'adresser aux bureaux de l'Agence, 3, rue Es-Sadikia à Tunis.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite

Procédés et Brevets A. NOBEL.
PELLET César, agent

DEPOSITAIRE A TUNIS : 16, Rue de Syracuse
Dynamite Gomme A et N° 1, Détonateurs, Mèches de mines, 3 tissus goudronnés — Téléphone 1.39
Adresse Télégraphique : Pellet — Tunis

Grande Distillerie Tunisienne

G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et Rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix — Vins en gros
SPECIALITE D'AMER ET FERNET LICARI

Récompenses à plusieurs expositions et concours. — Médaille d'Or. — Exposition Universelle de Paris 1900. — Médaille vermeil au Concours de Paris 1900.

AGENCE GENERALE D'ASSURANCES
LA NATIONALE

Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle
« LA NATIONALE », se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant de beaucoup la Compagnie venant immédiatement après elle.

S'adresser pour tous renseignements à
Agent général M. Gustave BESSIS,
1 bis, Rue Es-Sadikia — TUNIS — Téléphone : 04.79

DOMAINE DE POTINVILLE

Chaux Hydraulique et Ciments

DEPOT : au Port (local de la Société des Chaux et Ciments France-Afrique).

BUREAUX : 2 Rue de Marseille — TUNIS — Téléph. : 1
POTINVILLE, Téléph. N° 3 (Réseau d'Hamмам-Lif).
L'HUILE QUI GRAISSE LE PLUS

« Vacuum Mobiloil »

Marque « GARGOYLE »
Maison A. MODIGLIANI
Agent général et Dépositaire pour la Tunisie
5, Rue Saint-Charles — TUNIS — Tél. : 0.47

Maison Paonessa, Artificier

Rue de Bretagne — TUNIS

Fabrique d'Artificiers en tous genres
Entreprise générale des fêtes publiques et privées
Vente et location d'illuminations et de décorations
Drapeaux et tentures de toutes nationalités
Ballons, Lanternes vénitienes, Verrres de toutes couleurs, Pains de stéarine, etc., etc.
PRIX DEFIAINT TOUTE CONCURRENCE